NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL STANDARD

CEI IEC 338

Première édition First edition 1970

Télécomptage pour consommation et puissance moyenne

Telemetering for consumption and demand



Numéros des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à des questions à l'étude et des travaux en cours entrepris par le comité technique qui a établi cette publication, ainsi que la liste des publications établies, se trouvent dans les documents cidessous:

- «Site web» de la CEI*
- Catalogue des publications de la CEI
 Publié annuellement et mis à jour
 régulièrement
 (Catalogue en ligne)*
- Bulietin de la CEI
 Disponible à la fois au site web» de la CEI
 et comme périodique imprimé

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60060; Vocabulaire Electrotechnique International (VEI).

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'sage general approuvés par la CEI, le lecteur consulteré la CEI 60027: Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique, la CEI 60417: Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles, et la CEI 60617: Symboles graphiques pour schémas.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the data of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is to be found at the following IEC sources:

- IEC web site*
- Catalogue of IEC publications
 Published yearly with regular updates

(On-line catalogue)*

IEC Bulletin
 Available both at the IEC web site* and as a printed periodical

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60050: International Electrotechnical Vocabulary (IEV).

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60027: Letter symbols to be used in electrical technology, IEC 60417: Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets and IEC 60617: Graphical symbols for diagrams.

* See web site address on title page.

NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL **STANDARD**

CEI **IEC** 338

Première édition First edition 1970

Télécomptage pour consommation et puissance moyenne

Telemetering for consumption and demand

© CEI 1970 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembé Genève Suisse



Commission Electrotechnique Internationale CODE PRIX International Electrotechnical Commission PRICE CODE Международная Электротехническая Комиссия

Pour prix, voir catalogue en vigueur For price, see current catalogue

SOMMAIRE

		Pages
Pri	ÉAMBULE	4
Pri	ÉFACE	4
Art	ticles	
1.	Domaine d'application	6
2.	Terminologie	6
3.	Classification	10
	3.1 Classification des appareils	10
	3.2 Classification des impulsions	12
4.	Valeurs normales	12
	4.1 Tensions nominales d'alimentation	12
	4.2 Tensions, courants et caractéristiques des impulsions	12
	4.3 Périodes d'intégration	12
	4.4 Fréquences nominales d'alimentation	12
5.	Précision	12
6.	Prescriptions générales	16
7.	Règles de sécurité	18
8.	Indications à porter sur les compteurs émetteurs d'impulsions et sur les récepteurs	20

CONTENTS

		Page
Fo	REWORD	5
Pr	EFACE	5
Cla	use	
1.	Scope	7
2.	Definitions	7
3.	Classification	11
٠.	3.1 Classification of apparatus	11
	3.2 Classification of impulses	13
	3.2 Classification of impulses	
4.	Standard values	13
	4.1 Rated supply voltages	13
	4.2 Impulse voltages, currents and characteristics	13
	4.3 Demand integration periods	13
	4.4 Rated supply frequencies	13
	4.4 Rated supply frequencies	
5.	Accuracy	13
6.	General requirements	17
7.	Safety requirements	19
8.	Markings of impulse meters and receivers	21

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

TÉLÉCOMPTAGE POUR CONSOMMATION ET PUISSANCE MOYENNE

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager cette unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux ne possédant pas encore de règles nationales, lorsqu'ils préparent ces règles, prennent comme base fondamentale de ces règles les recommandations de la CEI dans la mesure où les conditions nationales le permettent.
- 4) On reconnaît qu'il est désirable que l'accord international sur ces questions soit suivi d'un effort pour harmoniser les règles nationales de normalisation avec ces recommandations dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Les Comités nationaux s'engagent à user de leur influence dans ce but.

RRÉFACE (

La présente recommandation a été établie par le Sous Comité 13A : Compteurs, du Comité d'Etudes Nº 13 de la CEI : Appareils de mesure.

Des projets furent discutés lors des réunions tenues à L'eningrad en 1966 et à Prague en 1967. A la suite de cette dernière réunion, un projet définitif fut soumis à l'approbation des Comités nationaux suivant la Règle des Six Mois en août 1968.

Les pays suivants se sont prononces explicitement en faveur de la publication:

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Australie	Pays-Bas
Autriche	Royaume-Uni
Belgique	Suède
Danemark	Suisse
Etats-Unis d'Amérique	Tchécoslovaquie
France	Turquie
Hongrie	Union des Républiques Socialistes
Israël	Soviétiques

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

TELEMETERING FOR CONSUMPTION AND DEMAND

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote this international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees having as yet no national rules, when preparing such rules, should use the IEC recommendations as the fundamental basis for these rules in so far as national conditions will permit.
- 4) The desirability is recognized of extending international agreement on these matters through an endeavour to harmonize national standardization rules with these recommendations in so far as national conditions will permit. The National Committees pledge their influence towards that end.

PREFACE

This Recommendation has been prepared by Sub-Committee 13A, Integrating Meters, of IEC Technical Committee No. 13, Measuring Instruments.

Drafts were discussed at the meetings held in Leningrad in 1966 and in Prague in 1967. As a result of this latter meeting, a final draft was submitted to the National Committees for approval under the Six Months' Rule in August 1968.

The following countries yoted explicitly in favour of publication:

Italy

Australia Japan Austria Netherlands South Africa Belgium Czechoslovakia Sweden Denmark Switzerland France Turkey Union of Soviet Socialist Germany Republics Hungary Israel United Kingdom

United States of America

TÉLÉCOMPTAGE POUR CONSOMMATION ET PUISSANCE MOYENNE

1. Domaine d'application

1.1 La présente recommandation est applicable aux appareils de télécomptage neufs, destinés à fonctionner en liaison avec des compteurs d'énergie électrique notamment dans des buts de facturation et de statistique.

Les appareils de télécomptage couverts par la présente recommandation comprennent en particulier :

- un dispositif tel que la rotation de l'équipage mobile du compteur provoque l'émission d'impulsions électriques dont le nombre est proportionnel à la quantité intégrée;
- des dispositifs qui reçoivent ces impulsions, les transforment en valeurs analogiques ou numériques et indiquent les valeurs représentant la quantité intégrée, par exemple l'énergie, active ou réactive, ou la puissance moyenne mesurée pendant une période fixée, au moins égale à 10 min;
- des dispositifs totalisant ou effectuant d'autres opérations arithmétiques ou algébriques sur les impulsions émises par plusieurs compteurs.
- 1.2 Cette recommandation est applicable quelle que soit la distance entre le compteur émetteur d'impulsions et le récepteur.
 - Note. Outre la nécessité de transmettre à longue distance les quantités mesurées, il existe de nombreuses applications dans lesquelles les récepteurs sont situes à proximité du compteur.
- 1.3 Cette recommandation n'est pas applicable:
 - aux systèmes transmettant, de manure analogique, la vitesse de rotation instantanée de l'équipage mobile ou toute autre grandeur proportionnelle à la puissance, par exemple au moyen d'un courant ou d'une tension correspondant à cette puissance;
 - aux systèmes transmettant occasionnellement ou périodiquement l'indication de l'élément indicateur d'un compteur, par exemple en explorant soit des positions de contacts, soit des marques par des moyens optiques ou magnétiques.
- 1.4 Cette recommandation ne couvre pas les canaux de transmission des impulsions de l'émetteur au récepteur par exemple lignes téléphoniques, communications à haute ou basse fréquence, ces canaux devant être conformes aux documents s'y rapportant.

Les organes de conversion et de modulation, rendus nécessaires par les propriétés des canaux de transmission, ne peuvent être couverts par la présente recommandation que s'ils sont intégrés dans les appareils de télécomptage.

2. Terminologie

2.1 Compteur support

Compteur intégrateur, par exemple un wattheuremètre monophasé ou polyphasé, destiné à être associé à un dispositif émetteur d'impulsions.

2.2 Compteur émetteur d'impulsions

Combinaison d'un compteur intégrateur et d'un dispositif émetteur d'impulsions.

TELEMETERING FOR CONSUMPTION AND DEMAND

1. Scope

1.1 This Recommendation applies to new telemetering apparatus, intended to operate in conjunction with electrical integrating meters in particular for billing and statistical purposes.

This Recommendation covers telemetering apparatus comprising:

- an impulse device such that the revolutions of the rotor of the meter cause the emission of impulse signals whose number is proportional to the integrated quantity;
- devices for receiving such impulses, converting them into analogous or digital values, and displaying the values which represent the integrated quantity, e.g. the energy, active or reactive, or the mean power measured during a fixed period of time of at least 10 min;
- devices totalizing or otherwise evaluating the impulse signals from several meters by arithmetical or algebraic operations.
- 1.2 This Recommendation is applicable regardless of the distance between impulse meter and receiver.
 - Note. Besides the need to transmit metering quantities over long distances, there are many applications where the receiving devices are located quite pear the meter.
- 1.3 This Recommendation does not apply to:
 - systems transmitting in an analog form the instantaneous rotor speed or any other quantity proportional to the power, e.g. by means of a current or a voltage corresponding to this power;
 - systems transmitting occasionally or periodically the readings of the register of an integrating meter, e.g. by scanning either the combinations of switches or markings by magnetic or optical means.
- 1.4 This Recommendation does not cover the channels for transmitting the impulses from the transmitting to the receiving end, e.g. telephone lines, low or high frequency communication, since these channels should comply with other appropriate documents.

Converting the modulating units, made necessary by the properties of the transmitting channels, may be covered by this Recommendation only if they form an integral part of the telemetering apparatus.

2. **Definitions**

2.1 Supporting meter

An integrating meter to which it is intended to attach the impulse device, e.g. single-phase or polyphase meter.

2.2 Impulse meter

The combination of an integrating meter and an impulse device.

2.3 Dispositif émetteur d'impulsions

Dispositif qui produit, pour chaque tour de l'équipage mobile du compteur, un nombre déterminé d'impulsions électriques. Ce nombre peut être entier ou fractionnaire.

2.4 Impulsion

Elément de signal caractérisé par la variation brusque d'une grandeur suivie d'un retour brusque à l'état initial; par exemple tension, courant, fréquence, impédance.

2.5 Fréquence d'impulsions

Nombre d'impulsions par unité de temps, par exemple nombre d'impulsions par minute.

2.6 Amplificateur d'impulsions

Appareil employé pour augmenter le niveau de tension ou de courant des impulsions produites par le dispositif émetteur d'impulsions.

2.7 Dispositif de mise en forme des impulsions

Appareil destiné à modifier la forme, la durée, le niveau, la phase ou la polarité des impulsions de tension ou de courant provenant du dispositif émetteur ou de l'amplificateur d'impulsions.

2.8 Changeur de fréquence d'impulsions

Dispositif qui modifie la fréquence des impulsions dans un rapport déterminé.

2.9 Récepteur

Appareil constitué d'un dispositif recevant des impulsions, associé ou non à un dispositif de traitement de l'information, et d'un appareil de sortie, tel que : indicateur, enregistreur, dispositif d'enregistrement sur bande perforée ou magnétique.

2.10 Dispositif mécanique de réception

Dispositif qui transforme mécaniquement les impulsions reçues en une grandeur analogique ou en une valeur numérique.

2.11 Dispositif électrique de réception

Dispositif qui reçoit et emmagasine les impulsions par des moyens électroniques ou magnétiques, sans utiliser de relais magnétiques.

2.12 Période d'intégration d'un indicateur de maximum

Valeur nominale de la durée des intervalles de temps successifs égaux (par exemple 10 min), qui comprend le temps pendant lequel l'organe entraîneur de l'indicateur de maximum est embrayé et la durée de débrayage (voir Publication 211 de la CEI: Indicateurs de maximum, classe 1,0).

2.13 Durée de débrayage d'un indicateur de maximum

Intervalle de temps à la fin, mais à l'intérieur de chaque période d'intégration, pendant lequel l'organe de débrayage libère l'engrenage entre l'indicateur de maximum et le dispositif de réception, de façon à permettre à l'organe entraîneur de revenir à sa position initiale.

2.3 Impulse device

A device which produces, for each revolution of the rotor of the meter, a fixed number, integral or fractional, of electrical impulses.

2.4 Impulse

An element of a signal characterized by a sudden change in the value of a quantity, followed by a sudden return to the original state, e.g. voltage, current, frequency, impedance.

2.5 Impulse frequency

The number of impulses per time unit, e.g. number of impulses per minute.

2.6 Impulse amplifier

A device used to increase the level of the voltage or current impulses produced by the impulse device.

2.7 Impulse shaper

A device designed to alter the shape, duration, level, phase, or polarity of voltage or current impulses originating from the impulse device or impulse amplifier.

2.8 Impulse frequency changer

A device changing the impulse frequency in a definite ratio.

2.9 Receiver

Apparatus comprising a device for receiving impulses, with or without an information processing device and an output device such as a pointer, a recorder or a device for recording on punched or magnetic tape.

2.10 Mechanical receiving device

A device which transforms the incoming impulses mechanically into an analogous quantity or digital value.

2.11 Electric receiving device

A device which receives and stores the impulses in electronic or magnetic arrangements without the use of magnetic relays.

2.12 Demand integration period

The nominal duration of the consecutive equal intervals of time (e.g. 10 min), which comprises the time during which the driving element of the maximum demand indicator is coupled to the receiving device, and the detent time. (See IEC Publication 211, Maximum Demand Indicators, Class 1.0.)

2.13 Detent time

The interval of time at the end, but within each demand integration period, during which the disconnecting element releases the coupling between the maximum demand indicator and the receiving device, to allow the driving element to be restored to its initial position.

3. Classification

3.1 Classification des appareils

3.1.1 Dispositif mécanique émetteur d'impulsions

Dispositif dans lequel l'impulsion électrique est produite par l'union ou la séparation de contacts métalliques.

Cette catégorie comprend des dispositifs utilisant généralement :

- des contacts de tous types manœuvrés directement ou au moyen d'un aimant permanent;
- des jeux d'engrenages interchangeables qui permettent de faire varier le nombre d'impulsions par tour de l'équipage mobile du compteur;
- des organes permettant de répartir les efforts mécaniques à l'aide de poids ou de ressorts.

Cette catégorie est caractérisée par le fait que la contrainte mécanique que ces dispositifs exercent sur le compteur n'est pas négligeable. Par contre, ils ne nécessitent généralement pas d'amplification électrique.

3.1.2 Dispositif émetteur d'impulsions à servomécanisme

Dispositif identique, dans son principe, à celui défini au paragraphe 3.1.1, mais dont le fonctionnement est assuré ou assisté par un servomécanisme qui permet une réduction de la contrainte mécanique. Il comprend des relais ou des moteurs et leurs organes de commande.

3.1.3 Dispositif non mécanique émetteur d'impulsions

Dispositif dans lequel l'effort exercé sur le comptent support est réduit à celui nécessaire pour actionner les organes énumérés ci-dessous, y compris leurs éventuels engrenages.

Cette catégorie comprend des dispositifs utilisant généralement :

- une cellule ou une diode photoélectrique commandée par les variations d'éclairement;
- un circuit oscillant commande par la variation d'une inductance ou d'une capacité;
- des semiconducteurs commandés par la variation d'un champ magnétique.

Ce dispositif nécessite géneralement une amplification électrique.

3.1.4 Récepteur sans amplificateur

Récepteur (voir paragraphe 2.9) dans lequel les impulsions actionnent directement, après un emmagasinage éventuel, l'appareil de sortie au moyen, par exemple, d'une roue à rochets ou d'un moteur pas à pas.

3.1.5 Récepteur avec amplificateur mécanique

Récepteur (voir paragraphe 2.9) dans lequel les impulsions actionnent un relais qui permet à un arbre entraîne par un moteur de tourner suivant un certain angle pour chaque impulsion reçue.

3.1.6 Récepteur avec amplificateur électrique

Récepteur (voir paragraphe 2.9) dans lequel les impulsions sont amplifiées électriquement avant d'actionner l'appareil de sortie, au moyen, par exemple, d'un relais ou d'un organe de mémoire mécanique ou électronique.

3.1.7 Dispositif d'exploration

Dispositif permettant, par exploration périodique, de déterminer s'il y a eu changement d'état, soit de l'émetteur d'impulsions, soit des emmagasinages successifs, concernant un certain nombre de compteurs émetteurs d'impulsions. Cette exploration s'effectue avec une période de durée spécifiée, chaque changement d'état correspondant à une valeur spécifiée de la consommation.

3. Classification

3.1 Classification of apparatus

3.1.1 Mechanical impulse device

A device in which the electrical impulse is set up by the uniting and parting of metal contacts.

This category includes elements generally employing:

- all types of contacts operated directly or by permanent magnet;
- interchangeable gear trains which allow the number of impulses per revolution of the meter rotor to be changed;
- facilities whereby the mechanical burden is spread by means of weights or springs.

This category is characterized by the fact that the mechanical burden these devices impose on the meter is not negligible. On the other hand, they do not usually necessitate electrical amplification.

3.1.2 Servo-mechanical impulse device

A device which is substantially the same as the one in Sub-clause 3.1.1 but with the addition of servo-assistance or servo-operation which permits a reduction of the mechanical burden. It embodies relays or motors and their control devices.

3.1.3 Non-mechanical impulse device

A device in which the burden imposed on the supporting meter is reduced to that required to operate the under-mentioned elements and their associated gearing, if any.

This category includes elements generally employing

- photo cell or photo diode controlled by variation of the intensity of illumination;
- oscillating circuit controlled by variation of an inductance or a capacitance;
- semiconductors controlled by variation of a magnetic field.

This device generally requires an electrical amplifier.

3.1.4 Receiver without amplifier

A receiver (see Sub-clause 2.9) in which the incoming impulses directly operate the output device, if necessary after storage, e.g. by means of a ratchet and pawl or a step motor.

3.1.5 Receiver with mechanical amplifier

A receiver (see Sub-clause 2.9) in which the incoming impulses operate a relay which permits a motor-driven shaft to rotate through a certain angle for each impulse received.

3.1.6 Receiver with electrical amplifier

A receiver (see Sub-clause 2.9) in which the incoming impulses are electrically amplified before operating the output device by means of, e.g. a relay, mechanical storage, or an electronic memory device.

3.1.7 Scanning device

A device to ascertain by periodic scanning, if there has been any change in the state of either the impulse device or subsequent stores relating to a number of impulse meters. This scanning is effected for a period of specified duration, each change of state corresponding to a specified consumption. 3.2 Classification des impulsions (voir paragraphe 2.4)

3.2.1 Impulsions unidirectionnelles

Impulsions se succédant de façon telle que la variation de la valeur de la grandeur par rapport à la valeur initiale est toujours de même signe ou de même amplitude.

3.2.2 Impulsions bidirectionnelles

Impulsions se succédant de façon telle que la variation de la valeur de la grandeur par rapport à la valeur initiale change de signe pour chacune des impulsions consécutives.

3.2.3 Impulsions momentanées

Impulsions dont la durée est indépendante de la vitesse de l'équipage mobile.

4. Valeurs normales

4.1 Tensions nominales d'alimentation

Les valeurs normales des tensions nominales d'alimentation pour les dispositifs émetteurs et récepteurs d'impulsions sont :

- en courant alternatif: 57,7; 63,5; 100; 110; 127; 200, 220, 240 V;
- en courant continu: 6; 12; 24; 30; 48; 60, 127 V

4.2 Tensions, courants et caractéristiques des impulsions

Les valeurs normales des tensions d'impulsion et des courants d'impulsion, ainsi que les caractéristiques des impulsions (fréquence, etc.), sont à l'étude.

4.3 Périodes d'intégration

Les valeurs normales des périodes d'intégration sont :

4.4 Fréquences nominales d'alimentation

Les valeurs normales de la fréquence nominale d'alimentation sont :

Si cela est nécessaire, d'autres valeurs peuvent être spécifiées mais seulement dans le domaine 40 Hz à 60 Hz.

5. Précision

- 5.1 Les prescriptions relatives à la précision doivent être satisfaites dans les conditions de référence de tension, de fréquence et de température et, dans le cas des compteurs polyphasés, avec des charges équilibrées.
- 5.2 La précision d'un système de télécomptage est déterminée par :
- 5.2.1 L'erreur du compteur émetteur d'impulsions. Cette erreur ne doit pas excéder les limites fixées pour la classe du compteur support dans la publication correspondante de la CEI.

La variation de l'erreur du compteur émetteur d'impulsions provoquée par le découplage du dispositif émetteur d'impulsions ne doit pas dépasser les valeurs indiquées au tableau I pour 5% du courant de base, avec un facteur de puissance égal à l'unité.

3.2 Classification of impulses (see Sub-clause 2.4)

3.2.1 Uni-directional impulses

Impulses following each other in such a manner that the change in the value of the quantity in relation to the initial value is always of the same sign or magnitude.

3.2.2 Bi-directional impulses

Impulses following each other in such a manner that the change in the value of the quantity in relation to the initial value changes its sign for each consecutive impulse.

3.2.3 Momentary impulses

Impulses the duration of which is independent of the rotor speed.

4. Standard values

4.1 Rated supply voltages

Standard values for rated supply voltages to impulse transmitting and receiving devices are:

- for a.c.: 57.7; 63.5; 100; 110; 127; 200; 220; 240 V;
- for d.c.: 6; 12; 24; 30; 48; 60; 127 V

4.2 Impulse voltages, currents and characteristics

Standard values of impulse voltages and currents, as well as the characteristics of impulses (frequency, etc.), are under consideration.

4.3 Demand integration periods

Standard values of demand integration periods are:

10; 15; 30; 60 min.

4.4 Rated supply frequencies

Standard supply frequencies are:

50 Hz and 60 Hz.

If necessary, other values may be specified but only within the range 40 Hz to 60 Hz.

5. Accuracy

- 5.1 The requirements relating to accuracy shall be fulfilled under reference conditions of voltage, frequency, and temperature, and with balanced load in the case of polyphase meters.
- 5.2 The accuracy of a telemetering system is determined by:
- 5.2.1 The error of the impulse meter. This error shall not exceed the limits fixed for the class of the supporting meter in the corresponding IEC Publication.

The variation in the error of the impulse meter due to the disconnection of the impulse device shall not exceed the values given in Table I at 5% of basic current and at unity power factor.

TABLEAU I

Classe du compteur	Polyphasé	Monophasé
0,5 et 1,0	1%	2%
2,0 et 3,0	2%	4%

Lorsque le dispositif émetteur d'impulsions est couplé au compteur, ce dernier doit démarrer et continuer de fonctionner conformément aux prescriptions spécifiées pour le compteur support, mais il est admis pour la limite du courant de démarrage du compteur correspondant un accroissement de la tolérance de :

- 0,2% du courant de base pour les dispositifs non mécaniques
- 0,5% du courant de base pour les dispositifs mécaniques
- 5.2.2 L'erreur due à l'accouplement de l'équipage mobile et du dispositif émetteur d'impulsions. Aucun glissement n'étant admis, la valeur moyenne de cette erreur pour un cycle complet du compteur émetteur d'impulsions doit toujours être nulle.
- 5.2.3 L'erreur inhérente au comptage des impulsions. Cette erreur est due au fait qu'il s'agit d'un processus discontinu, dans lequel la valeur maximale de l'incertitude cyclique est toujours d'une impulsion.

Le nombre N d'impulsions par période d'intégration est lié à la valeur de l'incertitude u. Pour une valeur donnée de l'incertitude u, le nombre N est donné par la formule :

$$N = \frac{100}{a}$$
 impulsions/période

u est exprimé en pour-cent.

Si la durée de la période d'intégration est T minutes, la fréquence d'impulsions f pour une valeur donnée de u est égale à :

$$\frac{100}{T}$$
 impulsions/minute

Note. — Si on considére un grand nombre de mesures successives pour le télécomptage, 50% de ces mesures ont une incertitude qui est inférieure ou égale à 0,3 u.

La durée des périodes d'integration relatives aux mesures de la puissance moyenne étant relativement faible, c'est cette durée qui régit la fréquence d'impulsions plutôt que celle, beaucoup plus longue, du félécomptage pour la mesure de la consommation.

Rour une vitesse de rotation de l'équipage mobile de n tr/min, le nombre Z d'impulsions par tour est donné par la formule:

$$Z = \frac{f}{n}$$
 impulsions par tour

$$Z = \frac{f}{n} \text{ impulsions par tour}$$

$$n = \frac{X \cdot P}{60} \text{ tr/min} \quad \text{ou} \quad n = \frac{1000}{x} \cdot \frac{P}{60}$$

où:

X représente la constante du compteur, en tours par kilowattheure

x représente la constante du compteur, en wattheures par tour

P étant la puissance, exprimée en kilowatts

Le nombre R d'impulsions par kilowattheure est donné par la formule :

$$R = \frac{1000}{x} \cdot Z = X \cdot Z = \frac{60}{P} \cdot \frac{100}{u \cdot T}$$
 impulsions par kilowattheure

TABLE I

Meter class	Polyphase	Single-phase
0.5 and 1.0	1%	2%
2.0 and 3.0	2%	4%

When the impulse device is coupled to the meter, the latter shall start and continue to function in accordance with the requirements for the supporting meter, but the following increase of tolerance for the limit of starting current of the respective meter shall be permitted:

0.2% of basic current for non-mechanical devices;

0.5% of basic current for mechanical devices.

- 5.2.2 The error due to the connection between the meter rotor and the impulse device. Since no slip whatsoever is permitted, the average value of this error for any complete cycle of the impulse meter shall be zero.
- 5.2.3 The error inherent in impulse metering. This error is due to the fact that it is a discontinuous process in which the maximum value of cyclic uncertainty is always one impulse.

The number N of impulses per integration period is related to the value of the uncertainty u. For a given value of the uncertainty u, the number N is given by the formula:

$$N = \frac{100}{u}$$
 impulses/period

u expressed as a percentage.

If the duration of the integration period is T minutes, the impulse frequency f for a given value of u is given by the formula:

$$T = \frac{100}{u \cdot T}$$
 impulses/minute

Note. — If a large number of successive measurements is considered in telemetering, 50% of these measurements have an uncertainty which is only 0.3 u or less.

The duration of the integration periods for demand measurements being relatively short, it is this which governs the impulse frequency rather than the much longer periods for measuring consumption.

With a rotor speed of n rev/min, the number Z of impulses per revolution is given by the formula:

$$Z = \frac{f}{n}$$
 impulses per revolution

$$n = \frac{X \cdot P}{60}$$
 rev/min or $n = \frac{1000}{x} \cdot \frac{P}{60}$

where:

X represents the meter constant, in revolutions per kilowatthour

x represents the meter constant, in watthours per revolution

P being power expressed in kilowatts

The constant R representing the number of impulses per kilowatthour is given by the formula:

$$R = \frac{1000}{x} \cdot Z = X \cdot Z = \frac{60}{P} \cdot \frac{100}{u \cdot T}$$
 impulses per kilowatthour

Afin d'obtenir une précision raisonnable du système de télécomptage pour la mesure de la puissance moyenne, la correspondance entre la classe du compteur support et l'incertitude maximale u doit être, pour les compteurs monophasés et polyphasés, à 30% du courant maximal du compteur et avec un facteur de puissance égal à l'unité, celle indiquée au tableau II:

TABLEAU II

Classe du compteur	Incertitude u
0,5	0,3
1,0	0,6
2,0	1,2
3,0	1,8

- 5.2.4 L'erreur intrinsèque du dispositif de réception avec l'indicateur de maximum entraîné, s'il est prévu. Cette erreur doit être dans les limites de ±0,5% de son calibre.
- 5.3 Pour les mesures de consommation, il est facile, dans la plupart des cas, d'obtenir une incertitude beaucoup plus faible. L'incertitude admissible peut être fixée par accord entre les parties contractantes.
- 5.4 Le dispositif émetteur et l'appareil récepteur doivent être conçus de façon à fonctionner sans défaut dans tout le domaine des vitesses du rotor jusqu'à sa valeur maximale lorsque le circuit de tension du compteur support est alimenté à sa tension maximale. Leur fonctionnement ne doit pas être perturbé par l'influence de la tension d'alimentation du dispositif émetteur d'impulsions lorsque celle-ci varie dans les limites suivantes:
 - en courant alternatif; 80% à 115% de la tension nominale;
 - en courant continu: 80% à 110% de la tension nominale.

De même, leur fonctionnement ne doit pas être perturbé par les variations des grandeurs d'influence, sous réserve que celles ci restent dans les limites fixées pour chacune d'elles dans la publication de la CEI concernant le compteur support.

- 5.5 Dans les dispositifs qui comportent une mise en mémoire des impulsions provenant de plusieurs compteurs émerteurs la fréquence d'exploration de ces compteurs doit être supérieure de 20 % au moins à la fréquence d'impulsions la plus élevée parmi celles de ces compteurs émetteurs.
- 5.6 Lorsque la transmission des impulsions cesse, par exemple par suite d'une interruption de l'alimentation des dispositifs émetteurs ou des récepteurs ou par suite d'un endommagement de l'un ou l'autre, les erreurs du compteur émetteur d'impulsions doivent, de préférence, ne pas être supérieures aux valeurs mentionnées dans le paragraphe 5.2.

6. Prescriptions générales

- 6.1 Lorsque le récepteur comporte un indicateur de maximum, il doit comporter un élément indicateur de la consommation, ou tout autre système permettant de contrôler les enregistrements du récepteur.
- 6.2 Si le récepteur comporte un enregistreur de maximum, des dispositions doivent être prévues pour emmagasiner les impulsions pendant la durée de débrayage.

In order to obtain a reasonable accuracy of the telemetering system for the measurement of the average power, the relation between the class of supporting meter and the maximum uncertainty u at 30% rated maximum current and unity power factor for single-phase and polyphase meters shall be as shown in Table II.

TABLE II

Meter class	Uncertainty u
0.5	0.3
1.0	0.6
2.0	1.2
3.0	1.8

- 5.2.4 The intrinsic error of the receiving device together with the operated maximum demand indicator, if any. This error shall be within $\pm 0.5\%$ of its rating.
- 5.3 For consumption measurements, it is easy in most cases to obtain a much smaller uncertainty. The permissible uncertainty may be fixed between the contracting parties.
- 5.4 The impulse device and the receiver shall be so designed that they operate without fault over the whole range of rotor speeds up to its maximum value when the voltage circuit of the supporting meter is supplied at its maximum voltage. While functioning, they shall not be disturbed by the effect of the supply voltage of the impulse device when it varies within the following limits:
 - for a.c.: 80%: to 115% of rated voltage;
 - for d.c.: 80%: to 110% of rated voltage

In the same way, the functioning of the apparatus shall not be disturbed by variation in other influence quantities provided these latter remain within the limits defined for each of them in the IEC Publication pertaining to the supporting meter.

- 5.5 Where impulses, are received from several impulse meters, then in devices involving stored impulses the frequency of scanning shall be at least 20% above the highest impulse frequency of any of the impulse meters.
- 5.6 If the transmission of impulses ceases because, for example, by cutting of the supply to the impulse device or to the receiver or because of damage to them, the errors of the impulse meter should preferably not exceed the values mentioned in Sub-clause 5.2.

6. General requirements

- 6.1 If the receiver includes a maximum demand indicator, there shall be a register for consumption, or other means enabling the registration of the receiver to be verified.
- 6.2 If the receiver includes a maximum demand recorder, provision shall be made for the storage of impulses during the detent time.